Cinquante quatrième année. - N° 238 A Lundi 7 et mardi 8 décembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 3001

974 – RÉUNION

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-PIERRE

Ventes et cessions

890 466 022 RCS Saint-Pierre.
FRAICHEUR DU VILLAGE SARL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Nom commercial : FRAICHEUR DU VILLAGE.
Administration : Gérant : Vitry, Marie, Sandrine, Gérant : Lebon, Julien.
Capital : 2000 EUR.
Adresse : 159, rue Jules Hoareau Plaine des Grègues, 97480 Saint-Joseph.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 25000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : L'exploitation d'un commerce d'alimentation générale, achat et vente de tous produits constitutifs d'un tel commerce.
Enseigne : FRAICHEUR DU VILLAGE.
Adresse : 159, rue Jules Hoareau Plaine des Grègues, 97480 Saint-Joseph.
Précédent propriétaire : 504 626 532 RCS Saint-Pierre. **VITRY** (Joseph Dany).
A dater du : 4 décembre 2020.
Date d'effet : 22 octobre 2020.
Date de commencement d'activité : 1er novembre 2020.
Publication légale : Le Quotidien de la Réunion *du* 28 octobre 2020.
Oppositions : 159 rue Jules Hoareau 97480 Saint-Joseph pour la validité et la correspondance..
Commentaires : Achat de fonds de commerce Suivant acte notarié en date du 22/10/2020 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Saint-Pierre de la Réunion le 22/10/2020 DOSSIER 2020 00049192 référence 9744P31 2020 A 04652 Adresse du fonds :159 rue Jules Hoareau Plaine des Grègues 97480 Saint-Joseph Oppositions : les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du Code de Commerce..